

LES COMMISSIONS

« L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Les commissions sont mises en place à chaque début de mandat et couvrent tous les domaines de l'action communale.

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions (sauf pour la commission d'appel d'offres). Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur Président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Une commission obligatoire

La commission d'appel d'offres :

Elle est compétente pour choisir l'offre la plus avantageuse au regard des critères définis au préalable par la commune.

C'est l'instance de droit commun qui permet d'attribuer les marchés publics dont le montant est supérieur à 210 000 euros hors taxes.

Président : Alain PIERRE

Titulaires :

Marcel BRICE

Christine LAMBACH-UEBERSAX

Michel CLAUDEL

Suppléants :

Pauline BABEY-FOLTZER

Vincent HUMBERT

Michel VUILLEMIN

Des commissions facultatives

La commission des finances :

Tout le conseil municipal participe à l'élaboration du budget.

Une commission pourra être créée afin de préparer des rapports sur l'étude de certains chapitres du budget qui demandent une analyse plus approfondie.

La commission scolaire et périscolaire :

*Suivi du bon fonctionnement de l'école
Participation aux conseils d'école
Mise en place et suivi de la réforme scolaire
Vérification et contrôle de la bonne utilisation des budgets attribués
Fonctionnement et finances de la restauration scolaire
Organisation et suivi de l'accueil périscolaire
Pourra travailler en collaboration avec le CCAS*

Vice-présidente :

Maryvonne BRANDAZZI

Membres :

Mauricette HABEMONT

Jacqueline THEVENIN

Christine MARANDEL

Michel VAUTHIER

Anne LEBRUN

Pauline BABEY-FOLTZER

Membres chargés du pilotage de la mise en application de la réforme scolaire :

Maryvonne BRANDAZZI

Jacqueline THEVENIN

Christine MARANDEL

La commission des voies, réseaux et environnement et urbanisme

Programme et suivi des travaux de création et d'entretien des voies communales.

Création d'un document d'urbanisme PLU ou carte communale.

*Suivi des demandes des certificats d'urbanisme et déclaration de travaux et permis de construire
Suivi du bon fonctionnement des réseaux et des besoins*

Projet de réhabilitation des anciens réseaux d'éclairage public.

Suivi des renforcements électriques et extensions.

Participation au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Participation au Syndicat Intercommunal des eaux des Monts Faucilles

Vice-président :

Vincent HUMBERT

Membres :

Marcel BRICE

Pauline BABEY-FOLTZER

Christian GADNEL

Stéphane THIEBAUT

Michel CLAUDEL

Membres chargés de l'élaboration du programme de travaux de voirie et sa réalisation :

Vincent HUMBERT

Marcel BRICE

Pauline BABEY-FOLTZER

Christian GADNEL

Stéphane THIEBAUT

La commission de l'environnement :
Foret, rivières, affaires agricoles et foncières

*Connaissance de la forêt communale et de son plan de gestion, organisation de visites.
Avis sur les propositions de travaux et de coupes.
Avis sur l'organisation des affouages
Avis sur le budget « forêt »*

Participation aux études de protection des cours d'eau (contrat de rivière)

Travaux de protection de la tourbière de Morevoid.

Vice-président :
Michel VUILLEMIN

Membres :
Christine LAMBACH-UEBERSAX
Jacqueline THEVENIN
Marcel BRICE
Michel VAUTHIER
Christian GADNEL
Michel CLAUDEL
Stéphane THIEBAUT

Remplaçants à la commission « contrat de rivières » Tête de bassin de la Saône.
Michel CLAUDEL
Michel VAUTHIER

La commission sécurité et centre de secours :

Suivi de la conformité des bâtiments recevant du public ; présence au passage de la commission départementale de sécurité

Vice-président :
Christian GADNEL

Membres :
Anne LEBRUN
Christine LAMBACH-UEBERSAX
Stéphane THIEBAUT

La commission des bâtiments, logements et développement durable

*Inventaire de l'état des bâtiments
Programme de travaux de mise aux normes des bâtiments pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.*

*Programme de réhabilitation des grosses réparations
Chapelle, église, salle polyvalente, école.
Amélioration des équipements des bâtiments.*

Amélioration des logements OPAH

*Prise en compte des problèmes liés à l'hébergement à domicile des personnes âgées.
En lien avec la Communauté d'agglomération d'Epinal*

Vice-président :
Marcel BRICE

Membres
Anne LEBRUN
Pauline BABEY-FOLTZER
Stéphane THIEBAUT
Christian GADNEL
Michel VAUTHIER

Prise en compte des problèmes spécifiques liés à l'hébergement à domicile des personnes âgées :

Maryvonne BRANDAZZI
Vincent HUMBERT
Mauricette HABEMONT
Christine MARANDEL
Jacqueline THEVENIN

La commission des cimetières :

Proposition études des besoins en travaux, élaboration du règlement de chaque cimetière.

*Recherche des concessions abandonnées ;
Mise à jour et informatisation de la gestion des concessions*

Inventaire et proposition de gros travaux d'entretien.

Vice-président :

Marcel BRICE

Membres :

Mauricette HABEMONT

Anne LEBRUN

Stéphane THIEBAUT

Michel VAUTHIER

Michel VUILLEMIN

La commission fêtes et cérémonies :

Organisation des cérémonies notamment patriotiques.

Participation à l'organisation de la fête patronale

Membre du Comité des Fêtes

Vice-présidente :

Jacqueline THEVENIN

Membres :

Christian GADNEL

Maryvonne BRANDAZZI

Mauricette HABEMONT

Stéphane THIEBAUT

Christine MARANDEL

La commission histoire et patrimoine :

Etudes et recherches histoire local et patrimoine.

Protection et valorisation du patrimoine ; liens avec le « pays d'art et d'histoire ».

Création d'une association de sauvegarde du patrimoine :

Sauvegarde des objets de culte classés.

Vice-président :

Michel CLAUDEL

Membres

Pauline BABEY-FOLTZER

Michel VUILLEMIN

Michel VAUTHIER

La commission communication :

Chargée de la communication auprès des habitants ; décisions, actualités et associations

Manuzien et @actualités manuziennes : Comité de rédaction et de lecture.

Liens avec les structures intercommunales et relais d'information des offres ou décisions prises par ces structures.

Vice-président :

Pauline BABEY-FOLTZER

Membres

Michel VAUTHIER

Anne LEBRUN

Michel CLAUDEL

Membres supplémentaires associés au Comité de Lecture

Emilie MICHEL

Florence MUNIER

LES STRUCTURES AU SEIN DESQUELLES LA COMMUNE EST REPRESENTEE

Le Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets

Représentant du conseil communautaire de la CAE : en cours à la CAE

Correspondant local : Christian GADNEL

A partir de janvier 2010, le ramassage des déchets ménagers est assuré par le SICOVAD en raison de l'adhésion de communes du canton à la communauté de communes « de la Vôge vers les rives de la Moselle » impliquant la dissolution du SMDV.

Depuis le 1er janvier 2013, la commune est adhérente au SICOVAD par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

www.sicovad.fr

SICOVAD 6, allée de la Voivre 88 000 EPINAL -

Tél. : 03 29 31 33 75 - Fax : 03 29 31 09 87 -

Numéro vert:0800 109 701

Email : ***contact@sicovad.fr***

La Communauté d'Agglomération d'Epinal :

Conseiller communautaire titulaire : Alain PIERRE

Suppléant en cas d'absence du titulaire : Michel CLAUDEL

Conseiller communautaire remplaçant : Maryvonne BRANDAZZI (en cas de démission ou autre du titulaire)

Membres des commissions et autres structures :

Au sein desquelles Uzemain était représentée : en cours à la CAE

- Affaires sociales, petite enfance, gens du voyage ,
- Aménagement de l'espace communautaire, du tourisme et de l'habitat,
- Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Epinal,
- Culture, sports, loisirs,
- Contrôle de l'évaluation des transferts de charges de la commune à la CAE).

Autres commissions où la commune n'était pas représentée

Finances – ressources humaines – organisation

Développement économique – Zones économiques – Environnement et développement

Travaux – Projets et aménagements numériques

Transports

Depuis le 1er janvier, la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. La CAE est un vecteur d'aménagement du territoire et du développement de son attractivité. C'est une nouvelle structure qui pèsera à l'échelle de la Lorraine avec un périmètre pertinent pour des projets de territoire qui favoriseront le développement économique de la Communauté d'Agglomération avec des économies d'échelles au profit de l'investissement et de services nouveaux à la population.

www.agglo-epinal.fr

Siège : 4 rue Louis Meyer

88190 Golbey 03 29 37 54 60 Email : **direction@agglo-epinal.fr**

Le Syndicat Mixte du SCot des Vosges Centrales

Représentant du conseil communautaire de la CAE titulaire : en cours à la CAE

Représentant du conseil communautaire de la CAE suppléant :

Depuis le 1er janvier 2013, la commune est adhérente au SCoT par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements.

Il oriente l'évolution d'un territoire à horizon 20 ans dans le cadre d'un projet d'aménagement et dans une perspective de développement durable.

Ses orientations servent de cadre de référence au développement local. Le SCoT garantit la cohérence entre les politiques sectorielles et assure la compatibilité avec les documents d'urbanisme communaux, les documents sectoriels intercommunaux et les opérations d'aménagement.

Missions du syndicat :

Elaborer, modifier, réviser le SCot des Vosges Centrales

Rendre des avis sur la compatibilité des PLU avec le SCot des Vosges Centrales

Mener des études complémentaires

Animer et informer

Site internet : **www.scot-vosges-centrales.fr**

Adresse :

29, avenue Victor Hugo

88000 Epinal

Tél. 03.29.32.47.96

Fax 03.29.35.22.03

Le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif

Délégué communal :

Vincent HUMBERT (participera à l'élection du délégué cantonal)

Le Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges a été créé en 2003.

La création de ce syndicat fait suite à une réflexion entamée dès 1998 par l'Etat, le Conseil Général des Vosges (via le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) et l'Association des Maires des Vosges au sujet de l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif.

En effet, la législation imposait à chaque commune de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

Le SDANC correspond donc à un SPANC travaillant à l'échelle départementale, pour le compte des collectivités adhérentes.

A ce jour, le SDANC compte **427 communes adhérentes**, dont 302 communes isolées et 125 communes regroupées en 11 EPCI. En tant que Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SDANC est chargé de réaliser les contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communes qui ont adhéré.

En effet, en adhérant au SDANC, la commune, ou le groupement de communes, transfère au Syndicat sa compétence technique en matière d'assainissement non collectif.

Au-delà de sa mission de contrôle, le SDANC assure également une importante mission d'information au sujet de l'assainissement non collectif, qui passe par exemple par l'organisation de réunions d'information.

Le SDANC apporte également un soutien technique et juridique auprès de différents interlocuteurs : élus, communes, propriétaires ou encore entrepreneurs.

www.sdanc88.com

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles

Délégués communaux titulaires :

Alain PIERRE

Vincent HUMBERT

Délégués communaux suppléants :

Christian GADNEL

Marcel BRICE

Missions du syndicat

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles a pour objet :

- l'étude de l'alimentation en eau potable des communes adhérentes
- la recherche et la création de ressources en eau nécessaires à la couverture de leur besoin
- la construction, l'établissement et la gestion des réseaux d'alimentation en eau potable des communes adhérentes
- la vente d'eau à d'autres communes ou syndicats de communes non adhérents
- la construction, le renouvellement et l'entretien des installations de défense incendie pour le compte des communes adhérentes.

Siège et services administratifs

Mairie d'Uzemain : 2, rue de la Mairie 88220 UZEMAIN

Tél : 03 29 30 71 80 - Fax : 03 29 30 74 97

Président :

Secrétariat : Daniel BAURENAUT

Facturation : Nathalie PIERRON

Services techniques

Stéphane THIEBAUT, Claude KEDZIA, Eric GRANDCLAUDON - Tél : 03 29 30 73 88

www.sie-monts-faucilles.com

Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Délégué communal : Alain PIERRE (participera à l'élection du délégué cantonal)

Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) est un établissement public à coopération intercommunale. En qualité d'autorité organisatrice, il a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont le concessionnaire est ERDF.

Outre les missions de contrôle du concessionnaire pour l'intérêt des usagers, le SMDEV assure la maîtrise d'ouvrages des travaux d'électrification rurale, le génie civil des réseaux de télécommunication.

Depuis le 1er avril 2010, le SMDEV assure également l'entretien et l'investissement du réseau d'éclairage public pour les communes vosgiennes qui le souhaitent.

www.smdev88.fr

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges - 59, rue Jean Jaurès

BP 142 88004 Epinal Cedex - Tél. 03 29 29 19 60 - Fax 03.29.82.44.36

Le Syndicat Intercommunal du secteur Scolaire de Xertigny

Le syndicat gère les participations des communes pour la gestion de la salle de sports du collège.

Délégués titulaires :

Pauline BABEY-FOLTZER

Stéphane THIEBAUT

Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Coeur des Vosges

Représentant du conseil communautaire de la CAE titulaire : en cours à la CAE

Représentant du conseil communautaire de la CAE suppléant :

Depuis le 1er janvier 2013, la commune est adhérente au Pays d'Epinal par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal(CAE).

- Accompagnement des communautés de communes du territoire par la réalisation de projets de territoire et de schémas de services.
- Tourisme : animation et entretien de la Vélo-route voie-verte le long du chemin de halage du canal des Vosges ; création, animation et entretien de 1300 kms d'itinéraires cyclables VTT ; mise en place d'un Office de Tourisme de pôle.
- Patrimoine : candidature « Pays d'Art et d'Histoire » autour du canal des Vosges.
- Santé : communication et prévention en matière de santé publique, en lien avec le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) ; accompagnement des projets de Maisons de Santé.
- Développement durable : animation de l'Agenda 21 du Pays, projet de Maison du Développement Durable.
- Maison de l'Emploi et des Services Publics : maillage du territoire du Pays par des cyber-bases labellisées Relais Services Publics ; site Internet de promotion des ZAE...
- Programme Leader 2007-2013 : "Nouveaux services et nouvelles activités en milieu rural dans une dynamique de développement durable".

Adresse

29 Avenue Victor Hugo

88000 EPINAL

Téléphone : +33 3 29 35 12 69 Télécopie : +33 3 29 35 22 03 **contact@pays-epinal**

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale du Département des Vosges

Délégué communal : Michel CLAUDEL (participera à l'élection d'un délégué cantonal)

Le Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges a pour objet :

- la diffusion d'informations relatives à l'informatique communale auprès des collectivités locales vosgiennes,
- la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale,
- l'aide aux communes adhérentes pour l'acquisition et la mise en place de tous équipements, matériels et consommables informatiques,
- la fourniture de toutes prestations de services liées à l'informatisation des communes et groupements adhérents, dans des conditions qui sont indiquées dans la délibération N° 167/97 du Comité Syndical portant sur l'équipement, la mise en place et la maintenance d'un site micro-informatique.
- la réception et la transmission des données digitalisées par le Conseil Général des Vosges, dans le cadre de l'opération digitalisation du cadastre dans les communes vosgiennes.

www.smic-vosges.fr

SMIC 8, rue de la préfecture 88 000 EPINAL

Tél : 03.29.29.89.04. Fax : 03.29.29.89.14.

smic.vosges@wanadoo.fr

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges

Les membres du Conseil d'Administration représentant les communes sont élus par les maires vosgiens.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est un établissement public autonome. Il est placé sous la double autorité du Préfet (responsable opérationnel) et du Président du Conseil d'Administration (responsable administratif et financier). Son Conseil d'Administration est composé de 14 conseillers généraux et de 8 maires. Il est dirigé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, officier supérieur de sapeurs-pompiers.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours et son corps départemental comprennent : la direction départementale, avec le « CTA 18 », le CODIS et l'ensemble des services fonctionnels, 4 groupements territoriaux, outils déconcentrés du SDIS auprès des centres, 115 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) : 5 Centres de Secours Principaux (CSP), 31 Centres de Secours (CS), 1 Centre d'Intervention (CI), 78 Centres de Première Intervention (CPI) au sein desquels sont répartis plus de 3 100 hommes et femmes : 150 sapeurs-pompiers professionnels, 2 900 sapeurs-pompiers volontaires et 84 personnels administratifs et techniques.

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges

2, Voie Husson

88198 GOLBEY CEDEX

<http://www.sdis88.fr>

La CLE

Membre représentant les collectivités locales : Nouveaux membres en cours suite aux élections

La Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des grès du trias vosgien (protection de la ressource en eau), comprend des représentants de l'État (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %).

Elle est créée par arrêté préfectoral.

Le SAGE GTI a pour mission de préserver la nappe des grès du Trias inférieur (GTI), le plus grand réservoir d'eau souterraine de la région Lorraine avec plus de 180 milliards de mètres cubes d'eau douce.

La nappe des GTI alliant productivité et qualité, un grand nombre de collectivités et d'industriels ont réalisé des forages entre les années 1960 et 1990 afin d'exploiter cette ressource

Cette forte augmentation des prélèvements, a vite entraîné une surexploitation de la nappe des grès vosgiens par secteurs géographiques. Ainsi, dès les années 1970, cette nappe a connu de fortes baisses de ses niveaux piézométriques ; notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt (-1 mètre tous les 3 ans en moyenne entre 1970 et 2010).

Les prélèvements ayant augmenté continuellement jusqu'aux années 80, le déficit mis en évidence dans les années 70 s'est amplifié.

Les débits de prélèvement actuels sont supérieurs au débit naturel de recharge de la nappe. Donc même en conservant les volumes de prélèvement actuels, le niveau de la nappe continuera à baisser. Il est donc indispensable de revoir la gestion de cette nappe afin d'endiguer la baisse continue des niveaux piézométriques.

La Commission Locale de l'Eau n'ayant pas d'entité juridique propre, celle-ci doit s'appuyer sur une structure, dite structure porteuse, pour assurer les missions d'animation, de maîtrise d'ouvrage et de communication.

La Commission Locale de l'Eau a confié en octobre 2010 les missions de structure porteuse à l'Association La Vigie de l'Eau, anciennement Les Eaux et Les Hommes.

Cette association, implantée sur la commune de Vittel, œuvre pour la diffusion d'informations sur l'eau douce en lien étroit avec la recherche et ce vers tous les acteurs de l'eau.

<http://sage-gti.fr>

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Membre représentant la commune auprès du Comité de Rivière de la tête de bassin de la Saône Elaboration d'un contrat de restauration des rivières

[Membre titulaire :](#)

[Alain PIERRE](#)

[Membres suppléants :](#)

[Michel CLAUDEL](#)

[Michel VAUTHIER](#)

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de la Saône, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs agit pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Le contrat de rivière : Il repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers autour d'un **projet commun pour réhabiliter et valoriser leur patrimoine aquatique**. Des objectifs collectifs sont définis, puis traduits dans un **programme contractuel** d'aménagement et de gestion des cours d'eau.

Il intervient sur plus de 2000 communes sur les thématiques des inondations, de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau, des zones humides et de la biodiversité.

<http://www.eptb-saone-doubs.fr>

L'Association Foncière d'Uzemain

Membres de droit

M. Jackie PIERRE, Conseiller général

M. Alain PIERRE, Maire d'Uzemain (Président de l'AF)

Membres désignés par le Conseil Municipal

M. Olivier ANDRE - (Vice-président de l'AF)

M. Vincent HUMBERT - (secrétaire)

M. Stéphane SACHOT

M. Michel VUILLEMIN

Membres désignés par la Chambre d'Agriculture des Vosges

M. Alexandre FREMIOT

M. Olivier PIERRON

M. Eric RAVELET

M. Jean-Pierre SACHOT

Histoire

La Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Uzemain a été constituée par arrêté préfectoral le 23 septembre 1997.

Une pré-étude d'aménagement foncier a été présentée en octobre 1998.

La commission communale a proposé le périmètre à remembrer le 17 mars 1999.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2001 a ordonné le remembrement.

Le projet de classement soumis à enquête publique a été adopté le 21 mai 2003 par la CCAF.

Suite à l'enquête de classement un arrêté modificatif est pris le 23 mars 2004

Le nouveau parcellaire est établi en octobre 2004 par le géomètre et la sous-commission (22 membres) en concertation avec les propriétaires fonciers.

Le projet est arrêté par la CCAF le 30 mars 2005.

Le projet est soumis à enquête publique du 27 avril au 27 mai 2005.

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 valide la constitution de l'Association Foncière d'Uzemain et ses statuts.

1539 hectares à remembrer répartis entre 442 propriétaires :

3220 parcelles cadastrales formants 1700 îlots de propriété.

Le nouveau parcellaire comprend maintenant 675 parcelles dont 660 îlots soit une réduction de 82 % sur 442 propriétaires.

Le projet a aussi pour objectif d'adapter et améliorer le réseau des chemins au nouveau parcellaire et aux méthodes modernes d'exploitation. Les propriétaires ont accepté de placer les terrains qu'ils louent en continuité avec ceux de leurs fermiers.

Ainsi des îlots importants ont été rapprochés des bâtiments agricoles afin de favoriser une exploitation plus rationnelle et de réduire le déplacement des engins et véhicules sur le réseau routier.

Depuis l'ordonnance de 2004 les AFR entrent dans la catégorie des associations syndicales de propriétaires dont le régime juridique a été modifié.

L'AFR est administrée par :

L'assemblée générale des propriétaires

Un bureau

Un président et un vice président

Réunie tous les deux ans, elle délibère notamment sur :

Le montant maximum des emprunts pouvant être votés par le bureau.

Le principe et le montant éventuel des indemnités des membres du bureau, du président ou du vice président.

Le rapport d'activités de l'association

Le bureau

Il administre l'association et règle par ses délibérations les affaires de l'AFR et notamment sur :

Les projets de travaux et leur exécution, les marchés, le budget et les comptes.

Les emprunts dans le respect du plafond déterminé en assemblée générale.

Le programme de travaux a été réalisé fin 2013

Le décompte final du programme prévu des travaux d'Aménagement Foncier connexes au remembrement se monte à 487 174€ subventionné à hauteur de 341 021€ par le Conseil Général.

Des travaux complémentaires d'investissement non prévus au programme initial seront réalisés en 2014 et 2015.

L'assemblée a décidé de maintenir le taux des taxes à l'hectare de 13€38 (voté en 2010) pour l'année 2014.